

Comment voter ?

Dès le **24 septembre**, vous allez recevoir un kit pour vous permettre de voter :

- Je surveille mon courrier postal qui arrivera soit dans chacune de mes entreprises, soit à mon domicile (en fonction du choix de votre CMA)
 - Je vérifie que j'ai 1 matériel de vote par nombre d'entreprises
 - Je vérifie que mon courrier comporte
 - La profession de foi de Fiers d'être Artisans
 - Le bulletin de vote BLEU de Fiers d'être Artisans de ma région où se situe mon entreprise
 - Les enveloppes : pour voter et y glisser le bulletin de vote Fiers d'être Artisans
 - La procédure pour voter en ligne notamment votre identifiant
 - Si je n'ai rien reçu, après le 30 septembre, je demande un matériel de secours
 - En contactant ma préfecture de région ou ma CMA
 - En écrivant par mail via le formulaire contact ou téléphone sur artisansvotons.fr et en suivant la procédure (à envoyer par mail) :
 - Demande signée de façon manuscrite par l'électeur et à scanner (type « je soussigné XX n'ayant pas reçu à ce jour mon matériel de vote... »)
 - Copie de la carte d'identité
 - Nom, prénom, date de naissance
 - N° d'électeur de toutes les entreprises concernées
- ⇒ **Je vote autant de fois que j'ai d'entreprise !**
- ⇒ **Si j'ai plus 3 entreprises, je renseigne un autre email pour voter en ligne pour les 3 suivantes.**
- ⇒ Le vote numérique est prioritaire par rapport au vote par correspondance si vous votez 2 fois.

Je suis #Essentiel,



1. Je vote en LIGNE

1. Se connecter du 1^{er} au 14 octobre sur le site web : artisansvotons.fr de n'importe quel moyen numérique (ordinateur, smartphone...) à n'importe quelle heure.
2. S'identifier avec le code reçu par courrier (dans le matériel de vote). Votre date de naissance sert également d'identifiant. Attention il s'agit de la date de naissance renseignée par la CMAR, des erreurs peuvent subvenir.



3. Sélectionner la liste Fiers d'être Artisans
4. Confirmez votre choix
5. Renseignez le code de validation reçu par SMS ou email pour valider définitivement votre choix !
6. Vérifier bien que vous avez reçu un accusé de réception !

OU

2. Je vote par courrier postal



1. Glisser dans l'enveloppe prévue de vote, le bulletin de vote BLEU Fiers d'être Artisans comportant uniquement des noms. Ne rien inscrire dessus.
2. Mettre cette petite enveloppe dans la plus grosse enveloppe préaffranchie T
3. Détacher la carte d'émargement de la notice et l'introduire dans l'enveloppe préaffranchie.



4. Vérifier que le bureau de vote et le code barre appraise bien dans l'enveloppe T
5. Poster votre courrier avant le 14 octobre !